

Madame Sandrine PATSI HUART, Office des Séniors
Madame Bernadette VERIN, groupe Ville amie des aînés
Madame Annie LEBOLIVEZ, groupe Ville amie des aînés

Secrétariat assuré par :
Marie QUINTO-CIPOLLA, Service BET Voirie

Destinataires

I – PROJET D'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT « L'AMANDIER » :

Monsieur Florian BLONDEL, de la Société HECTARE, présente le projet :

Situation et aménagement :

Secteur de Bonaval.

Le projet concerne une parcelle de 2 500 m² desservie par une impasse de 7m de large et est composé de 5 lots destinés à recevoir des maisons individuelles. Les parcelles ont une surface d'environ 300m² à 472m².

Une placette de retournement est prévue (longueur 17m, largeur 13m), ainsi que 2 places visiteurs. La placette est constituée d'une bordure T2 pour bloquer l'enrobé et les espaces verts.

Pour accéder aux parcelles, des bordures T2 basses sont prévues (en terme de trottoir).

Les voies sont traitées par un enrobé drainant (perméable), favorisant l'infiltration des eaux pluviales.

La pente sera au maximum de 2 % de devers dans le sens Nord/Sud.

Une aire d'accueil des ordures ménagères est prévue. Le ramassage se fera depuis cette aire, puis, une fois la collecte effectuée, les bacs individuels devront être remisés sur la parcelle privative.

Pour une intégration paysagère optimale, le projet comporte des espaces verts. Les plantations sont de types méditerranéennes telles que thym, romarin, sauge, gaura, stipa.

Remarques de la CCA :

Stationnement PSH :

- Il n'y a aucune place de stationnement PSH.

M. BLONDEL explique que la surface de la placette ne permet pas d'en créer car il faut laisser l'espace pour le retournement.

Bordures T2 :

Autour du local d'ordures ménagères, il y a une bordure T2 qui empêche l'accès aux PSH.

Monsieur BLONDEL fera un abaissé de trottoir.

Monsieur MARTIN demande de prévoir des bordures T2 basses sur toute la longueur.

Rétention d'eau :

Monsieur MARTIN demande des explications au sujet de la rétention d'eau.

Monsieur BLONDEL explique que chaque lot doit prévoir une rétention d'eau. Il est prévu 130 l/m². Si une construction fait 150 m² x 130 l, cela représente 19 m³.

Madame MONTELON rajoute que la CABM sera consultée sur la problématique du pluvial et s'assurera que ce qui est proposé soit réalisable.

Borne à incendie :

Monsieur BLONDEL indique à Monsieur DOUARD qu'elle se trouve à l'entrée du chemin privé qui donne au lotissement (angle CR 19). Elle est à une intersection, devant un mur de clôture et hors cheminement.

Boîtes aux lettres :

Chaque boîte aux lettres se trouve dans le mur technique en encastré et non en saillie.

II - AMENAGEMENT DU QUARTIER GAVEAU-MACE - SQUARE MAXIMILIEN ROBESPIERRE :

Le projet se situe devant le Musée du Biterrois, Rampe du 96^{ème} RI. Il s'agit du square Maximilien Robespierre.

Les pentes de la rampe varient entre 4,50 et 6,9 %

Un parking est prévu dans le square comprenant 15 places dont 1 réservée aux PSH qui aura un accès direct sur l'avenue avec une pente entre 2 et 4 %, sauf en descendant la rampe car il y a trop de pente.

Le cheminement s'arrête un peu avant le GOS. Les travaux de réalisation du cheminement devant le GOS et de son accessibilité sont prévus en phase 2 (d'ici 1 an) et celui de la place St Jacques, en phase 3

Place PSH : ses dimensions sont de 3,30m sur 7 m, la pente est de 2 % et le devers de 2 %.

Le square comprend également une aire de jeux avec une pente comprise entre 1 et 4 %, ainsi que des containers enterrés.

III - AMENAGEMENT DU QUARTIER GAVEAU-MACE - PLACE SAINT JACQUES :

Le grand mur de soutènement sera démoli et remplacé par des escaliers pour donner un peu plus de perspective.